

aura une proposition à soumettre en matière de réforme du Sénat."

Et voici comment le réseau CBC a rapporté les faits:

"Le premier ministre a déclaré qu'un Sénat élu ne constituait pas pour lui une priorité et qu'Ottawa n'entendait pas discuter de la question avec les provinces avant que le Québec n'ait adhéré à l'accord constitutionnel de 1982" (Traduction officieuse)

Voilà comment CBC exerce son mandat, qui est censé être de favoriser l'unité nationale. Nous exerçons le nôtre en oeuvrant de concert avec les provinces sur un processus qu'elles ont unanimement approuvé. Le premier ministre a été clair et précis là-dessus: "Le gouvernement du Canada aura une proposition à soumettre en matière de réforme du Sénat".

Notre parti examine depuis plus d'une décennie des façons pratiques de réformer le Sénat. Des membres de notre caucus analysent actuellement diverses options à cette fin. À l'unanimité, les premiers ministres provinciaux estiment que la question du Québec est en tête de liste de leurs priorités constitutionnelles. On retrouve le passage suivant dans la déclaration d'Edmonton: "Ils poursuivront ensuite leurs discussions sur la Constitution et sur les questions soulevées, y compris la réforme du Sénat". Pour notre part, nous entendons faire une proposition pratique concernant la réforme du Sénat - que le réseau CBC le signale ou non.

Les propositions à examiner sont nombreuses. En 1978, la Colombie-Britannique et la Canada West Foundation ont proposé une réforme qui permettrait aux provinces de nommer des représentants à une espèce de "Chambre des provinces", qui remplacerait le Sénat. L'Alberta a appuyé cette proposition jusqu'en 1982 puis, après les audiences du Comité législatif, a changé son fusil d'épaule et demandé que le Sénat soit élu au suffrage direct. En 1984, un Comité mixte de la Chambre et du Sénat recommandait un système électoral au suffrage direct qui donnerait aux provinces plus petites proportionnellement plus de sénateurs que les provinces populeuses. Tout récemment, on a manifesté un enthousiasme considérable à l'égard de la proposition dite "des trois E", qui prévoit le suffrage direct et donnerait par exemple à l'Île-du-Prince-Édouard le même nombre de représentants que l'Alberta, l'Ontario ou le